

REPUBLIQUE DU BURUNDI



SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT PAR RAPPORT A LA SITUATION SECURITAIRE ACTUELLE

1. Le Gouvernement du Burundi porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que le pays est en paix malgré une insurrection qui s'est déclenchée dans quelques quartiers de la ville de Bujumbura suite aux appels irresponsables de quelques organisations de la société civile à s'opposer à la décision du parti CNDD-FDD de présenter l'actuel Président de la République comme son candidat à l'élection présidentielle prévue le 29 juin 2015.
2. Le Gouvernement du Burundi constate que ce que les organisateurs ont appelé « manifestations pacifiques » se sont vite transformées en insurrection à travers le recours à la violence, à l'usage d'armes à feu, au lynchage ou exécution des personnes opposées à ce mouvement et aux provocations violentes envers les forces de l'ordre.
3. Le Gouvernement du Burundi réitère son appréciation vis-à-vis du contenu du communiqué rendu public à la veille du congrès du parti CNDD-FDD par le corps diplomatique accrédité à Bujumbura appelant les partis politiques et les associations de la société civile à s'abstenir de toute violence. Néanmoins, le gouvernement du Burundi souhaiterait qu'au-delà des déclarations, la communauté internationale condamne sans ambiguïté l'insurrection et prenne des mesures à l'encontre des responsables de ce mouvement qui met à rude épreuve la nation burundaise jusqu'à semer la peur qui a poussé certains Burundais à prendre le chemin de l'exil.
4. Le Gouvernement du Burundi informe l'opinion nationale et internationale de la mise en place d'un comité de crise qui va proposer toutes les mesures permettant de ramener la paix et la sérénité dans les quartiers où se déroule l'insurrection afin de permettre le démarrage des campagnes pour les élections communales et législatives dans un climat apaisé.



5. Le Gouvernement du Burundi exprime ses sincères condoléances aux familles des trois victimes de cette insurrection dont un policier, réitère sa solidarité avec une soixantaine de blessés dont 38 policiers et réaffirme sa détermination à assurer la sécurité des personnes et des biens sur tout le territoire national.

6. Le Gouvernement félicite les forces de l'ordre et de sécurité et particulièrement la police qui s'est montrée à la hauteur par son professionnalisme eu égard aux dégâts limités par rapport au degré de la violence affichée par les insurgés.

7. Le Gouvernement du Burundi constate avec amertume que certains partis politiques de l'opposition, ainsi que certaines organisations de la société civile s'attèlent aujourd'hui à encourager ledit mouvement insurrectionnel dans le dessein d'empêcher la tenue des élections, une situation qui conduirait à un gouvernement de transition qu'ils appellent de tous leurs vœux.

8. Le Gouvernement du Burundi invite la communauté internationale à maintenir son soutien au processus électoral comme une unique voie permettant de garantir la paix, la consolidation de la démocratie et de favoriser la réconciliation nationale dans l'intérêt de tous les Burundais.

9. Le Gouvernement du Burundi rappelle avec insistance que le respect des lois en vigueur et des mécanismes légaux pour toute revendication à caractère politique n'est pas négociable et ceux qui contreviennent aux lois vont en répondre devant les juridictions compétentes. Le gouvernement s'engage à poursuivre le dialogue avec toutes les parties impliquées dans le processus électoral afin de préserver un climat favorable aux élections.

Fait à Bujumbura, le 29 avril 2015

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

ET PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT,

Philippe NZOBONARIBA.

